

# DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

#### DMST 2022-11-36

### **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET : Travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – Lot 2 : Portes industrielles

Attribution du marché

## Le Maire de la Commune de Sisteron,

**VU** l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°.

**VU** la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Suite à une consultation par Marché À Procédure Adaptée pour les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 2 Portes industrielles, ce marché a été attribué à l'entreprise ESCLAPEZ ANDRÉ ET FILS dont le siège se situe – ZI les Iscles – 04140 SEYNE LES ALPES pour le montant suivant de : 112 524.00 € H.T. (sans la PSE motorisation des portes).

#### DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché concernant les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 2 Portes industrielles, ce marché a été attribué à l'entreprise ESCLAPEZ ANDRÉ ET FILS pour le montant de : 112 524.00 € H.T. (sans la PSE motorisation des portes).

**ARTICLE 2**: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **ESCLAPEZ ANDRÉ ET FILS.** 

Fait à Sisteron, le 16 janvier 2023

Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU